

Réunion DP du 24 juin 2016



Effectifs au 31/05/2016 : 230,90 Equivalent Temps Plein

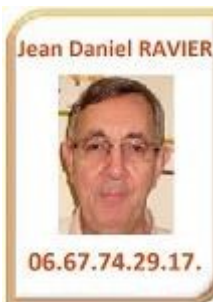
237

Personnes Physiques

Rappel au 31/12/2015 : 242 ETP 249 PP

TOUJOURS 12 COLLEGUES EN MOINS DEPUIS LE 01^{er} JANVIER

Autorisation 2016 portée à 242 ETP fin mars



FIL ROUGE ... Démarrage des travaux de Bourges et Orléans

Nous n'en avons jamais été aussi près ... mais toujours pas de date...
Le démarrage de Bourges ne semble plus prévu pour cette année ?

Sur notre Groupe, aucune demande de : congés pour création d'entreprise, congés sabbatiques, congés individuels de formation.

Pourtant ils existent et sont ouverts à la majorité des collaborateurs.

Si vous souhaitez des informations, n'hésitez pas à contacter vos élus Cfdt !

Ouvertures & Fermetures des Agences

L'ouverture DOIT se faire à 2 minimums dont 1 titulaire (et non par 2 stagiaires) !

IL est **DÉCONSEILLÉ** de rester SEUL, ou avec un client LE SOIR (cf. Echonet sécurité France).

Ce n'est donc pas interdit mais QUID en cas d'incident ?

Les élus Cfdt se demandent : « la réduction des effectifs et des coûts passerait-elle par la réduction des mesures de sécurité » ?



Heures supplémentaires

1000 heures autorisées pour le Groupe.

Elles s'effectuent après demande de la hiérarchie.

Elles peuvent être payées ou récupérées selon le souhait du collègue (sauf pour les temps partiels où seul le paiement est possible).

Questions des élus Cfdt : Des consignes sont-elles données pour fermer temporairement l'agence si vous êtes seul dans l'agence et avez « besoin » de vous absenter ?

Réponse écrite de La Direction : **NON !**

DONC : INTERDICTION de quitter son poste

Conclusion : Un collaborateur temporairement seul à l'agence n'est pas autorisé à fermer l'agence le temps d'une pause ou d'une nécessité. Moralité, Prenez vos précautions !

Le Groupe d'Orléans manquerait-il de bon sens ?? **Vos élus Cfdt s'inquiètent ...**

